

ATELIER

Renforcer les Capacités des Organisations Femmes

AMMAN, JORDANIE, 25 Octobre 2017

Conclusions and Recommendations

CONTEXTE

En ligne avec la [Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines](#) et la [Stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#), et en accord avec l'Objectif 5 de développement durable des Nations Unies pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, la mission du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe vise à renforcer le rôle des organisations de la société civile, en particulier, les femmes, dans la région du Sud de la Méditerranée. Basé sur une approche ascendante « *bottom-up* », le Centre Nord-Sud joue le rôle de plate-forme régionale de coopération, dialogue, partenariat et solidarité et contribue au renforcement des capacités des institutions et des organisations à travers les échanges entre pairs et le réseautage.

Le 25 octobre 2017, le Centre Nord-Sud a organisé, en partenariat avec l'organisation ARDD (*Arab Renaissance for Democracy and Development*), avec le soutien institutionnel de la Commission Nationale Jordanienne pour les Femmes et financé par le Gouvernement du Portugal, un atelier sur « Renforcement des capacités des organisations de femmes » à Amman, au Royaume Hachémite de Jordanie. Les représentants du Quadrilogue (gouvernements, parlements, autorités locales et régionales et organisations de la société civile) et des organisations internationales ont abordé les nouveaux défis pour le renforcement du rôle des femmes et partagé les meilleures pratiques d'Algérie, Chypre, Jordanie, Roumanie, Tunisie, l'Union européenne et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, afin d'encourager une approche participative dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes. Ensemble, avec la contribution d'experts de la région, ils ont proposé des recommandations destinées à renforcer le rôle des organisations de femmes de la société civile afin qu'elles contribuent efficacement à propager et ancrer de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pays européens et du sud de la Méditerranée.

CONCLUSIONS

Principales conclusions de l'atelier au niveau régional développées à partir de différentes expériences nationales:

- Il n'existe pas de complémentarité entre le travail des gouvernements et des organisations de la société civile. Ces dernières sont souvent absentes dans la phase de préparation des stratégies nationales pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Des lois continuent à restreindre le travail des organisations de la société civile ;
- Les questions relatives femmes ne sont pas correctement abordées et prise en compte dans l'agenda médiatique ;
- Les organisations de la société civile souffrent de financements insuffisants, ce qui limite leur participation active ;
- Les perspectives et les opinions des jeunes souvent négligées et leurs besoins ne sont pas pris en compte dans les questions communautaires, à différents niveaux, tant dans espaces privés que publics ;
- Il n'y a pas de consensus pour les stratégies nationales entre les pays d'Europe et du Sud de la Méditerranée et entre les pays du sud de la Méditerranée eux-mêmes;
- Malgré les mesures prises dans nombreux pays pour améliorer la participation des femmes, leur participation dans les processus décisionnels et l'élaboration des politiques (au niveau gouvernemental et local) reste faible et force est de constater un manque évident d'implication des organisations de la société civile dans l'influence de ces processus;
- Absence de constitutions laïques et démocratiques;
- L'échec de la mise en œuvre des réformes politiques est rarement considérée et traitée par les autorités gouvernementales à partir de leur phases préliminaires tandis que qu'elles sont décisives pour une réponse efficace;
- Il existe une crise de confiance entre les secteurs suivants: gouvernement, secteur privé, organisations de la société civile et média : i) Les gouvernements des pays du sud de la Méditerranée ont tendance à prendre en considération les organisations de la société civile uniquement dans le cadre leurs programmes de politique extérieure ; ii) Manque de transparence dans le processus gouvernementaux de sélection des bénéficiaires de la société civile; iii) Manque de rotation des bénéficiaires de la société civile.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Afin de promouvoir et de mettre en œuvre des approches « *bottom-up* » et participative efficaces afin de consolider les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux national et international, les autorités gouvernementales, locales et régionales et les parlements des pays européens du sud de la Méditerranée sont appelés à :

1. Adopter une approche intégrée qui concrétise un système législatif basé sur le mode de vie des femmes qui promeut l'égalité et garanti la justice ainsi qu'une participation effective des femmes « *en arrière-plan* » et sur le terrain ;
2. Promouvoir et coordonner le dialogue et les partenariats entre les organisations de la société civile elles-mêmes ;
3. Surmonter les méfiances et approfondir la coopération entre la société civile et le gouvernement, en reconnaissant le rôle prépondérant de la société civile et des médias dans la transmission d'une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le rôle des organisations de la société civile ne

doit pas être uniquement perçu comme complémentaire mais pionnier des accomplissements dans les sociétés ;

4. Développer et renforcer le travail collaboratif avec tous les acteurs privés et publics (y compris les secteurs éducatif formel et non formel) afin d'améliorer la qualité de l'éducation, promouvoir le dialogue interculturel, l'égalité entre les femmes et les hommes et la démocratie ;
5. Alléger les restrictions imposées aux organisations de la société civile et les aider à établir des partenariats institutionnels aux niveaux local, national, régional et international, ainsi que favoriser l'intégration de la société civile marginalisée en tant que groupe de pression sociale au sein des actions, plans et projets ;
6. Lancer des actions conjointes entre les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile et les médias pour remettre en question la représentation stéréotypée du rôle des femmes et des hommes et combattre toutes les formes de discrimination et de violence afin de parvenir à l'égalité et à la justice sociale;
7. Rectifier les concepts religieux erronés et promouvoir les principes religieux qui plaident pour les droits des femmes ;
8. Tenir compte des opinions, des recommandations et des perspectives des jeunes dans les questions communautaires et l'élaboration des politiques. L'accent doit être mis sur le rôle des jeunes et un environnement favorable à leur engagement dans la société civile pour soutenir les droits des femmes doit être encouragé par la construction d'organisations de jeunesse fortes;
9. Développer des mécanismes durables d'évaluation et de suivi des besoins concrets des femmes basés sur des informations précises et vérifiées, des travaux de recherche, des collectes de données et des entretiens menés par les organisations de la société civile sur le terrain. Ces mécanismes doivent être à la base du développement des stratégies et des réformes nationales qui prennent en compte les spécificités locales, le contexte et les réalités afin d'améliorer l'impact sur les bénéficiaires. À cette fin, une équipe d'activistes/experts doit coordonner l'identification et la collecte des besoins des bénéficiaires au niveau décentralisé;
10. Promouvoir une pensée éclairée qui assure la démocratie, l'égalité et la justice sans aucune exclusions de toute catégorie de la société pour permettre de changer les attitudes négatives à l'égard des questions des femmes. Dans ce but, toutes les autorités communautaires telles que les conseils locaux, les municipalités, les organismes religieux, le secteur éducatif, les organisations et les associations locales doivent être impliquées dans toutes les phases de développement des politiques, stratégies et plans visant à *promouvoir les droits des femmes et protéger les femmes* à travers, par exemple, des enquêtes et audition publiques, des appels à propositions, des manifestation publique, etc.
11. Conformément aux principes du droit et de la responsabilité, le rôle des organisations de la société civile devrait également permettre d'évaluer la mise en œuvre effective des lois et règlements sous la responsabilité des gouvernements;
12. Développer un leadership des femmes dynamique qui promeut la confiance dans le travail des femmes et des exemples à suivre.

Finance par



En partenariat avec



Support Institutionnel

